



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024
CONVOCATION EN DATE DU 4 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 23/06/2024

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de votants : 27

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. BENAMARA Ali donne pouvoir à Mme RISBOURG Dominique, Mme TRIoux Annick donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno, M. LOUGHANI Abdelaziz donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier, Mme SCHUTT Sylvie donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, Mme GALAND Mélanie donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : Mme PLAYE Maryse

Membres absents : M. PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : Mme STIEVENARD Karine

OBJET : Subvention de fonctionnement à l'association « Cercle Philatélique Escaudinois » - Acompte sur l'année 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article 2121-29, fondant une compétence générale des collectivités territoriales à intervenir dans la mesure où il existe un intérêt général ;

Considérant que l'association « Cercle Philatélique Escaudinois » bénéficie chaque année d'une subvention de fonctionnement ;

Considérant que l'association « Cercle Philatélique Escaudinois » sollicite une avance à hauteur de 200€ sur le montant de la subvention 2025 ;

Considérant que l'association présente un intérêt local manifeste et développe des activités culturelles dont les Escaudinois peuvent bénéficier ;

Considérant qu'il convient de favoriser la réussite des actions mises en place par cette association ;

Considérant que les subventions de fonctionnement sont versées aux associations ayant transmis les documents réglementaires et notamment leur compte de résultat ;

Considérant que l'association a rempli cette condition pour l'exercice 2023 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de verser un acompte de 200€ à l'association « Cercle Philatélique Escaudinois » à déduire du montant total de la subvention qui sera allouée en 2025.

PRÉCISE que les crédits nécessaires au règlement de la présente dépense sont inscrits au budget primitif chapitre 65, article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à Mme RISBOURG Dominique), TRIOUX Annick (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie (pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine), LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, ADIMI Karim, GALAND Mélanie (pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffrey

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Bruno SALIGOT.



La Secrétaire de séance,

Stievenard
Karine STIEVENARD.

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 17/12/2024

N° du bordereau d'acquiescement de transaction : 059-215902057-20241210-23_06_2024-DE

Date d'affichage : 20/12/2024

Le Maire,

Bruno SALIGOT.

